

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1359 (Rect)

présenté par  
Mme Bello et M. Chassaigne

**ARTICLE 34**

À la première phrase de l'alinéa 19, après le mot :

« agricoles »,

insérer les mots :

« ainsi qu'un représentant de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important qu'un représentant de l'ODEADOM soit associé aux travaux du COSDA.